

Rapport d'analyse Page 1 / 3  
Edité le : 11/04/2022

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

2 avenue des Chasseurs Alps  
73200 ALBERTVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum ) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	SLA22-6101	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT de SAVOIE
<b>Identification échantillon :</b>	<b>SLA2203-1859-1</b>		
<b>Doc Adm Client :</b>	ARS		
<b>UGE :</b>	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE		
<b>Nom de l'exploitant :</b>	ARLYSERE		
<b>Nom de l'installation :</b>	QUEIGE LA POYAT	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 000254
<b>PSV :</b>	0000000258		
<b>Point de surveillance :</b>	LA POYAT		
<b>Localisation exacte :</b>			
<b>Département/Commune :</b>	73 / QUEIGE		
<b>Nature:</b>	<b>Eau de distribution</b>		
<b>Type d'eau :</b>	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
<b>Motif du prélèvement :</b> CS	<b>Type de visite :</b> D1	<b>Type Analyse :</b> D107	
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 05/04/2022 de 15h16 à 15h16 Réceptionné le 05/04/2022 à 16h30 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - S. Trabouyer Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 05/04/2022 à 17h02

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>							
Démontage du brise-jet	Impossible	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation				
<b>Mesures sur le terrain</b>							

Doc Adm Client : ARS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				
Chlore libre (in situ)	0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	7.4	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009			25#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1			0#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	110	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
pH	7.35	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9#
Température de mesure du pH	20.7	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2#
<b>Formes de l'azote</b>							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1			0.10#
<b>Métaux</b>							
Antimoine total	0.78	µg/l Sb	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Arsenic total	3.00	µg/l As	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2	10		#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

**Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.**

**Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés pour les paramètres suivants :**

- Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation